



## DECLARATION SNES FSU GT EXAMENS DU 28 MARS 2022

Nous remercions les services pour l'envoi du diaporama en amont. Le rétroplanning présenté à ce jour, traduit bien la complexité accrue d'un bac qui nous a été vendu pourtant comme beaucoup plus simple. On nous avait ainsi vanté le nouveau bac comme devant permettre la reconquête du mois de juin : force est de constater à la lecture du rétroplanning, que la vie des établissements va se retrouver sérieusement altérée dès le mois de mai par les épreuves de spécialité, dès le 10 mai pour la préparation des salles, avec une fermeture de trois jours le 11, 12 et 13 mai puis avec des convocations tous azimuts les jours suivants pour les ECE, les oraux de langue et les diverses épreuves pratiques... Autre témoignage de cette complexité croissante, la multiplication de sigles avec lesquels même les professionnels que nous sommes finissent par se perdre. Si on y ajoute les modifications en continu de la réforme, avec un énième rebond ces jours-ci sur les maths, on peut dire qu'avec cette nouvelle-nouvelle-nouvelle version du nouveau bac, l'apprenti Blanquer n'aura pas réussi à nous présenter de chef d'œuvre, malgré le côté « work in progress » de l'opération !

Nous sommes encore en attente de réponses précises concernant les temps de correction, le nombre de copies par examinateurs (DNB et Bac), le nombre de candidats à l'oral etc. Nous avons attiré à de multiples reprises l'attention du Ministère et du rectorat sur les risques psycho-sociaux face à une charge de travail qui explose sur ce moment de fin d'année pour certains collègues et face à la généralisation de la correction numérisée. Aucune avancée n'a été vraiment négociée avec les OS, aucune garantie n'est apportée aux collègues. Encore une fois, quelle occasion gâchée pour le dialogue social.

Les améliorations indiquées dans le diaporama sont parfois en trompe l'oeil. Par exemple, quand vous indiquez que le nombre de jours de correction pour l'EAF augmente, nous sommes choqués de devoir préciser encore que les collègues ne corrigent pas de copies lorsqu'ils font passer les oraux, ni lorsqu'ils les préparent. La période du 17 au 30 juin ne sera donc pas consacrée à la correction ; il ne restera donc que 3 jours pour les copies... si les collègues ne sont pas convoqués au Grand oral. Nous demandons donc un recul de la date

de remise des copies puisqu'il n'y a pas d'échéance particulière. En Philosophie, le temps de correction passe bien à 10 jours, c'est mieux mais pour combien de copies ? 110, 120 comme l'an passé ? Et surtout, là encore, à condition que les correcteurs d'écrit ne soient pas mobilisés en même temps par le Grand Oral.

Dans le même ordre d'idée, vous ne prenez pas bien en compte les difficultés auxquelles nous expose la correction des épreuves de spécialité de mai. Si les ORS sont de 15+ 2h ou de 18+2h devant élèves avec dans la réalité une inflation des HSA suite aux suppressions de postes, c'est parce que s'y ajoutent les préparations de cours, les corrections de copies et le suivi des élèves (parents, réunions d'équipe etc.). Ne pas banaliser revient à pousser les collègues soit au burn-out, soit à négliger leurs autres missions. Doit-on vous rappeler que fin mai début juin, c'est la fin du 3ème trimestre en seconde, un moment intense aussi de ce côté-là avec des corrections de travaux, des conseils de classe et du temps à consacrer au dialogue avec les familles sur les questions d'orientation ? Votre solution qui consiste à nous faire travailler en même temps que nous corrigeons n'est donc satisfaisante pour personne surtout avec une correction de copies numérisée contestée et chronophage. Nous continuons à revendiquer la banalisation d'un temps de correction à raison d'une journée ouvrable pour 10 copies.

Concernant l'EPS, les nouvelles dates annoncées dans le document de travail et évoquées clairement au dernier GT n'ont fait l'objet d'aucune communication vers les personnels. La gestion des candidats absents pour COVID ou cas contact au deuxième CCF non plus. Nous souhaiterions qu'un courrier "recommandations", comme c'était le cas en 2020, parvienne rapidement aux équipes, l'urgence est réelle puisque les derniers CCF commenceront mi-mai.

Nous tenons aussi à dire que le courrier de Mme la Rectrice du 1er mars 2022 et envoyé le 22 mars à destination des personnels, a créé l'émoi dans les salles des professeurs : à l'unisson d'un président de la république qui laisse entendre que les personnels ne feraient pas d'efforts, il présente les éventuels correcteurs et examinateurs comme présumés coupables ; oui, nous avons des obligations de services et les examens en font partie, cela ne nous a pas échappé. Nous rappelle-t-on toute l'année que nous devons travailler ? Après une session 2021 catastrophique Mme la rectrice avait laissé entendre (interview VDN) que ce sont les personnels qui n'avaient pas été au RV alors que ce sont eux qui ont porté la session à bout de bras. Et à 9,60 euros de l'heure, croyez bien que ce n'est pas l'appât du gain qui a motivé les collègues.

Elle s'en était excusée et avait parlée d'un malentendu : force est de constater qu'elle persiste et signe dans cette interprétation que beaucoup de collègues ont lue comme le sous-texte de ce courrier. Quant au paragraphe sur les temps partiels, il nous a scandalisés : si les collègues prennent des temps partiels, s'ils sont déchargés y compris par le rectorat, c'est qu'ils ont d'autres missions à accomplir ou d'autres tâches à assumer en dehors de leurs heures devant les élèves ; s'ils sont en allègement de service, c'est que leur santé les empêche d'accomplir un service complet.

Les temps partiels concernent particulièrement, les chiffres sont là, les mères de jeunes enfants ; un des axes du plan d'égalité professionnelle de l'académie n'est-il pas *"Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle "* ? Lorsque des collègues sont convoquées pendant plusieurs jours consécutifs à des oraux, lorsqu'elles doivent consacrer tout leur temps à la correction de copies, elles sont encore moins épargnées par la double journée. Sans compter que les indemnités versées ne compensent même pas les frais de garde supplémentaires ; alors qu'elles ont fait des sacrifices financiers toute l'année, elles la finissent en payant pour travailler ! c'est un comble...